

SUIVRE L'ACTUALITÉ DE L'INJEP

Inscription à la newsletter sur www.injep.fr

SE TENIR INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ DOCUMENTAIRE

www.injep.fr/veille-actualites-jeunesse/actualites-jeunesse

L'INJEP SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

   



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

► L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est chargé d'observer et d'analyser la situation des jeunes et les politiques qui leur sont destinées à tous les niveaux territoriaux, du niveau local au niveau européen.

A CE TITRE:

- il produit des connaissances à travers la conduite de recherches, d'études et d'évaluations, et produit des données statistiques en lien avec le service statistique public, dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- il étudie également les évolutions du système d'acteurs de l'éducation populaire et de leurs démarches ;
- il réalise ou contribue à la réalisation, à la demande du Premier ministre, de travaux d'études ou d'évaluation liés à la politique interministérielle de jeunesse ;
- il réalise, à la demande du ministre chargé de la jeunesse ou en partenariat avec toute personne morale de droit public ou de droit privé, des activités spécifiques d'observation ou d'expertise d'actions publiques en faveur des jeunes ;
- il assure l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, ayant pour objet de financer et d'évaluer des programmes expérimentaux destinés à développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il constitue également un pôle de ressources et d'expertise pour les acteurs de jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour les assemblées parlementaires et les instances de représentation de la société civile. À ce titre, sa mission est de rassembler, synthétiser, diffuser et valoriser les connaissances sur les jeunes, sur les démarches d'éducation populaire et sur la vie associative, ainsi que sur les politiques publiques à travers des produits documentaires, des publications et des événements.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. C'est un service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, au ministère en charge de la jeunesse.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est doté d'une instance de gouvernance, le conseil scientifique et d'orientation, composé de deux collèges : un collège partenarial composé de représentants des administrations, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées issues du milieu associatif ainsi que de représentants des collectivités territoriales qui propose des orientations et débat de toutes les missions et activités du service; un collège scientifique qui examine les questions relatives aux objectifs des activités de recherche, d'étude, d'évaluation et de prospective, à leur méthodologie, ainsi qu'à leur publication et à la diffusion de leurs résultats.



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr

